

**Compte rendu du Conseil d'UFR Lettres et Langues du 16 février 2012**  
**par les élus de la liste « Humanités et Collégialité »**

**I. Informations générales et questions diverses**

1°) Étudiants étrangers. Question posée par Sylvie Le Moël concernant le cas d'un étudiant arménien de L2 LEA, Edgar Avramian, auquel est refusé le renouvellement de son titre de séjour. JM Fournier répond qu'il faut constituer un dossier expliquant le cas et plaider la cause en invoquant les besoins de formation de l'étudiant (même si ses résultats pédagogiques ne sont pas bons) pour étayer la demande. Ce dossier doit être envoyé par la voie hiérarchique (sous couvert du directeur de l'UFR) au Président de l'Université, qui transmet lui-même la demande à la Préfecture ; JM Fournier affirme que, jusqu'à présent, la Préfecture n'a jamais opposé de refus au Président.

E. Gavaille annonce un second cas sans doute à traiter en Lettres, celui d'une étudiante colombienne.

2°) Organisation du CLES. Question posée par Juan-Carlos Garrot sur l'investissement dans les responsabilités du CLES. JM Fournier répond qu'il n'est pas inscrit dans le référentiel des tâches, car il s'agit d'une mission globale au niveau de l'Université (cela ne passe donc pas par l'UFR).

3°) EDT/ADE : questions d'Hélène Tison et Fabienne Toupin sur les problèmes d'établissement des EDT en liaison avec la défaillance d'ADE survenue en décembre 2011.

Question de Fabienne Toupin concernant la perte de l'emploi du temps du Master 1 de Linguistique dans le logiciel ADE, le mardi 20 décembre 2011. JM Fournier commence par rappeler les faits : Dominique Moreau avait élaboré cet EDT en revendant travailler à l'Université sur son temps de vacances ; l'EDT était fin prêt (mis en ligne sur l'ENT) puis il a disparu des écrans. Le travail a été entièrement à refaire à la rentrée. JM Fournier lie cette question à une autre, posée par Hélène Tison (dir. dpt d'anglais) et relative à la défaillance d'ADE en décembre 2011. S'agissant du Master de Linguistique, JM Fournier indique qu'il y a bien eu une erreur humaine de manipulation, mais qu'il est impossible d'en identifier l'auteur, car il ne reste jamais de traces des opérations successives (chaque opération « écrase » la précédente). Il y a deux entités : « test » et « réel » — or l'erreur est survenue sur l'entité « réel ». Il souhaite que des améliorations soient apportées à ADE (compléments sous forme de systèmes de « verrouillage »). Monique Hémery et Fabienne Toupin expriment leur vive inquiétude devant le fait qu'un travail important puisse ainsi « disparaître des écrans », sans qu'une explication soit donnée aux personnels concernés ; cela peut concerner n'importe quel secrétariat et la perspective n'est guère encourageante. Il faut y remédier.

Monique Hémery et Elisabeth Gavaille se souviennent que « ADE-Campus » a été mis en place en 2006 ; c'est ce logiciel de gestion des EDT et des salles qui a été imposé par l'Université de Tours, alors qu'il en existe d'autres d'utilisation réputée plus commode (par ex. « HyperPlanning », cf. Bordeaux, Montpellier, Paris). En particulier ADE gère mal le « multisite » : M. Hémery rappelle qu'on nous avait promis un complément multisite, mais qu'il n'a jamais été fourni.

Sylvie Humbert-Mouglin suggère que les collègues des différents départements établissent comme précédemment une première version des EDT à la main qui servirait de base, ce qui aurait pour avantage de décharger les secrétariats pédagogiques et de permettre des aménagements fins que la machine ne peut réaliser. JM Fournier objecte que les nouvelles formations (parcours, troncs communs) induisent une complexité accrue, que seule la machine peut gérer. Le problème est l'absence d'unité de temps, de lieu et de salles. JM Fournier travaille avec B. Buron (directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines) à la mise en place d'une nouvelle méthode : des salles et des amphis seraient affectés d'emblée aux

départements en fonction de leur taille. Les secrétariats entreraient les données, chaque département les ferait tourner sur les salles qui lui seraient pré-affectées. Avantages de la méthode : traiter les problèmes par petits blocs départementaux, assurer une régularité des salles pour étudiants et collègues. Cela permet de préparer le travail. Toutes les données restantes non traitées seraient remises dans le moteur après verrouillage des étapes précédentes. Actuellement les contraintes générales sont posées d'abord, ce qui n'est pas efficace. Mais si en revanche les enseignements à contrainte sont traités en amont, on retrouvera une marge sur le reste des enseignements, ADE « moulinant » sur ce qui reste.

En ce qui concerne les problèmes de transversalité, de « parcours » : on place la contrainte d'abord, on bloque des « tubes » et on retravaille le reste : LV2 dans le tube du mardi, RI et UEL jeudi après-midi, alors que cela ne concerne pas tout le monde. Donc actuellement on réduit la plage de liberté à 6 demi-journées d'EDT total. On généralise les contraintes et cela bloque tout. Il faut apprendre à fonctionner autrement.

#### 4°) Autres chantiers en cours

JM Fournier récapitule ensuite les autres « chantiers » à prévoir :

- évolution des M2
- rapatriement du CRL

Trois grands chantiers surtout :

- réforme du fonctionnement de l'EDT et de l'usage d'ADE
- en lien avec celle-ci : réforme des MCC et du calendrier universitaire depuis le « décret Licence » (rendue nécessaire par la transformation des modalités de la session de rattrapage)
- modélisation des nouvelles maquettes dans APOGEE. Il évoque à ce sujet une coordination avec l'UFR ASH à travers un « groupe de travail » commun, puisque nous travaillons sur le même site des Tanneurs. Cependant il rappelle les différences de structure entre les 2 UFR : ASH fonctionne avec 6 formations tubulaires, L&L est confrontée à des problèmes spécifiques de transversalité. La « problématique d'Alain Roncin » repose sur le volume d'heures pour chaque UFR : L&L gère environ 3500 étudiants avec un volume de 39 000 h (à cause des formations transverses), ASH 4500 étudiants avec un volume de 37 500 h. Il faut donc renverser le raisonnement : partir de la filière de formation pour circonscrire les contraintes et organiser l'EDT, sinon celui-ci est déstructuré. Il faut donc redonner aux filières et aux départements la responsabilité de leur organisation, revenir à plus de « collégialité ».

Les élus H&C demandent des précisions sur ces projets et expriment différentes inquiétudes.

Fabienne Toupin demande si, selon cette nouvelle formule, les enseignants ont toujours la possibilité d'exprimer des « vœux » d'EDT. JM Fournier confirme : il constate qu'actuellement l'exigence de 4 demi-journées de présence est généralement respectée et que le blocage de décembre n'est nullement à attribuer à des problèmes de disponibilité des collègues. Un règlement général n'est pas nécessaire, il suffit d'un traitement collégial au niveau des départements. Il évoque le problème à venir découlant de la transversalité qui s'exerce dans des plages de temps déterminées. Il faudra choisir entre la participation à cette transversalité et les vœux personnels.

Nelly Valtat demande quand sera connue une première esquisse du calendrier 2012. JM Fournier évoque la mise en place d'un calendrier semestriel sur 15 semaines comprenant la totalité des activités (réduction de la 2<sup>e</sup> session) et donne en exemple le nouveau calendrier fonctionnant à l'UFR de Droit. Il y aurait 2 semestres de 15 semaines avec « sanctuarisation » des mois de juillet et août. Sylvie Humbert-Mougin demande si dans ce système il y aura encore possibilité d'organiser des sessions d'examens centralisées, ou si cela n'impliquera pas du tout contrôle continu. Réponse de JM Fournier : plus de session d'examen « à l'ancienne ».

Selon Elisabeth Gavaille, « l'expérimentation » en cours cette année à l'UFR de Droit (15 semaines/semestre avec contrôles hors les cours, semble-t-il) est jugée négativement par

plusieurs collègues là-bas, qui trouvent cette nouvelle organisation fatigante (et encore, l'organisation des TD, donc des contrôles continus et de leur correction, est généralement confiée en Droit à des « chargés de cours »). Elle s'inquiète également d'un possible alignement de l'UFR L&L sur l'UFR ASH, qui rentre souvent plus tôt. Ayant siégé autrefois au CEVU (correspondante pédagogique puis représentante élue de l'UFR), elle se souvient d'affrontements sur les questions de calendrier avec l'UFR de Sciences et avec B. Buron. JM Fournier objecte qu'il faut bien harmoniser, puisque par exemple les lettres classiques ont une « formation partagée » avec ASH : E. Gavaille rectifie l'expression, il s'agit seulement de prestations en langues anciennes, et depuis des années le décalage d'une semaine de rentrée ne pose aucun problème pour commencer ces cours-là en ASH ; d'autre part, c'est bien parce que les UFR démarrent à des dates différentes que l'enseignement des UEL avait été calé dès l'origine sur 10 semaines communes seulement. E. Gavaille rappelle enfin qu'une proposition de notre UFR devrait être d'abord votée en Conseil pour être portée au CEVU (par notre correspondant pédagogique A. Chommeloux), si nous voulons éviter de nous voir imposer un calendrier avec une rentrée encore avancée.

Hélène Tison demande des informations complémentaires, Sylvie le Moël s'interroge sur la mise en place effective des 1500 h de la Nouvelle Licence pour 2014. JM Fournier rappelle que la norme du ministère est globale et que l'université gère ensuite librement son offre pédagogique en interne.

Jean-Jaques Tatin intervient sur 2 points : il rappelle tout d'abord le rôle capital de la recherche — concrètement : des publications —, pour l'évaluation ministérielle et partant, pour la survie de formations qui, mal notées en recherche, seraient condamnées à disparaître. Si l'adossement des masters à la recherche est menacé, et si ceux-ci viennent à s'effondrer, ce sont autant de postes de Biatoss qui seront supprimés. Il faut préserver du « temps long » pour la recherche. Il ne s'agit pas de la « valoriser », mais de la « réhabiliter » : il est en effet urgent de réhabiliter notre métier, au lieu de chercher à nous aligner sur les horaires du second degré, urgent de comprendre le « centre d'intelligence » que constitue la recherche. Il déplore ensuite que les « petites filières » (allemand, italien, lettres classiques) vivent en permanence sous un couperet. JM Fournier affirme toutefois que le CA a acté la pérennisation de ces disciplines pour les 6 ans du nouveau contrat.

Elisabeth Gavaille s'inquiète du risque de « déréglementation des maquettes », conséquence du nouveau fonctionnement des contrats : depuis cette dernière vague LMD, le Ministère de l'Enseignement Sup. ne valide que les structures générales de notre offre de formation (24 novembre 2011, cf. CR du Conseil d'UFR du 1<sup>er</sup> décembre) ; les maquettes ne sont plus expertisées par le Ministère avec types de cours, volumes horaires, coeff., ECTS fixés pour la durée du contrat — puisque nous en sommes encore à les élaborer et examiner. Il n'y a plus de garantie nationale, de sorte que les maquettes peuvent varier ensuite au gré des finances de l'université et des choix d'établissements, objets de révision perpétuelle : déjà les personnels sont épuisés et débordés par des réajustements permanents à mi-parcours puis chaque année (secrétaires, enseignants responsables). D'autre part, E. Gavaille se méfie de la promesse « Licence à 1500 h » : pour y atteindre, enrichira-t-on vraiment l'enseignement (ou complétera-t-on par des modules professionnalisants et des stages pour ne pas augmenter les coûts) ? Ou bien alors, s'il s'agit d'abonder certaines filières jusqu'à 1500h en charges d'enseignement, cela n'imposera-t-il pas de sacrifier d'autres filières ? JM Fournier s'étonne qu'on réclame une telle centralisation, juge ces propos pessimistes et estime qu'il s'agit d'un débat à porter lors de la campagne pour les élections à la Présidence de l'Université.

## **II. Approbation des comptes rendus des deux Conseils précédents**

(Rappel : ces comptes rendus officiels sont désormais destinés à une diffusion à l'ensemble des personnels de l'UFR.)

1°) CR du 10 novembre : à propos de la valorisation de nos formations avec le SUIO (depuis la mise en place de l'orientation active), E. Gavaille demande qu'on ne mette pas son seul nom en évidence et propose de corriger p. 3 : « Mme C. Poirier avait déjà beaucoup travaillé sur cette question avec d'autres collègues » ; elle propose en outre qu'on rectifie p. 4, à propos de l'impropriété du terme de « partiels » (puisque ce système a disparu depuis la loi Bayrou sur la semestrialisation) : « C'est une confusion sur l'organisation de l'enseignement universitaire ». Moyennant ces retouches, le CR est voté à l'unanimité.

2°) Le CR du 1<sup>er</sup> décembre est voté sans modification à l'unanimité.

### **III. Affaires pédagogiques**

#### 1°) Modifications et examen des maquettes de licence

JM Fournier rappelle qu'il ne s'agit pas de réformes structurelle des maquettes, juste de derniers ajustements et d'un rapprochement de l'objectif des 1500h. Le nombre d'heures est porté à 1350 heures pour 2012. Les tableaux des formations ont été harmonisés pour l'UE MOBIL (10h TD en S2 et S6) et pour les compétences numériques.

Il y a au total 8 formations de base (Lettres, LEA, Droit-langues, Anglais, Allemand, Italien, Espagnol, Sciences du langage) et 4 « parcours additionnels » : Allemand, Italien, Relations internationales, Arts du Spectacle. Le nombre de CM est limité pour les petites formations, libre pour les autres. La Présidence a apporté son soutien ferme aux masters d'allemand et d'italien, donc au maintien des licences également. Tout cela est défini pour 2 ans au moins, voire pour le contrat dans son entier, sauf en cas de « catastrophe ».

Philippe Chardin (dir. dép. Litt. comp.) s'étonne de ne pas voir mentionné le parcours de Littérature étrangère et comparée qui repose sur une formule simple et attractive : il associe tous les enseignements littéraires de tous les départements et plus généralement les départements de langues et le département de littérature comparée. JM Fournier confirme que la richesse et la diversité de l'offre est bien revendiquée comme un atout au niveau de l'UFR. Mais c'est maintenant à l'université que revient la décision finale. Les parcours allemand et italien sont garantis, mais la question reste encore à trancher pour la littérature comparée qui est en revanche bien intégrée dans les parcours, effectivement au nombre total de 5 et non de 4, précise JM Fournier qui rectifie son erreur initiale.

Catherine Douzou (dir. filière Arts du Spectacle) demande si les parcours sont également ouverts à d'autres UFR : elle voudrait accueillir les historiens et les musicologues. Pour JM Fournier, c'est en principe possible, mais il faut que les discussions aient lieu avec les départements intéressés et il pense que les contraintes d'EDT risquent d'être ingérables, en particulier pour les parcours à forte mutualisation de base (allemand, italien). L'accès à un parcours complémentaire ne peut être a priori garanti. Un parcours, prenant la place des UEL, se situe le jeudi après-midi. Ainsi, le créneau RI : lundi 17h-20h, risque d'être trop juste (alors lundi après-midi et jeudi après-midi ?). Pour créer une formation jointe ou partagée, il faut que des départements entiers s'entendent (et pas seulement des collègues à titre individuel). JM Fournier rappelle que les parcours ne sont pas « flottants », reposant sur la bonne volonté d'un collègue, mais rattachés aux départements qui les portent, notamment en termes de gestion. Un étudiant ne pourra pas faire FLE + un parcours. Véronique Castellotti rappelle que le FLE a vocation à devenir « parcours ». JM Fournier répond que la demande sera étudiée.

Bernard Pouderon (dir. dép. grec) demande s'il y aura des seuils d'ouverture pour les parcours. JM Fournier et A. Chommeloux précisent qu'il n'est pas prévu de seuil pour les parcours de langue.

Cécile Bost-Pouderon (dir. filière lettres) demande s'il sera possible à un étudiant qui a choisi un « parcours additionnel » de l'abandonner ensuite, en L2 ou en L3. JM Fournier répond : ce sera considéré comme un abandon total. Il estime que les étudiants qui s'engagent

dans ce type de parcours ne choisissent pas la facilité. C'est un argument en faveur de la qualité du recrutement, mais si l'on peut envisager que certains ne parviennent pas à maîtriser le surcroît de travail ; il n'est pas question d'abandonner un parcours au profit d'un autre.

L'ensemble de l'offre de licence est validé à l'unanimité du Conseil. Il sera examiné au CEVU du 23 mars.

Le détail de l'offre de master, comprenant les nouveaux masters bi-nationaux d'allemand et d'italien, sera examiné au Conseil d'UFR du 8 mars (CEVU le 15). D'ores et déjà, on peut annoncer que le « séminaire transversal » d'ICD sur l'autorité a bien été intégré dans les maquettes d'Espagnol, d'Anglais et de Lettres modernes.

#### **IV. Affaires générales : Réflexion à propos du « fonctionnement interne enseignants-départements-UFR »**

JM Fournier distribue le texte dont la rédaction a été confiée à Florent Kohler, Aaron Smith et Cristina Terrile. En face du texte, il présente ses commentaires sur une 2<sup>e</sup> colonne : il propose de régler le « dysfonctionnement » d'un collègue au sein du département.

Les élus H&C font part des réticences que leur inspire ce projet. E. Gavaille s'interroge sur l'origine d'un tel débat : il existe un texte national (décret statutaire d'avril 2009) qui reprend les dispositions du texte de 1985 fixant les obligations de travail des E-C à 192 HTD. Adjoindre quelque règlement à ce cadrage national n'est pas valide, tout à fait « nul en droit ». Fabienne Toupin et Sylvie Humbert ajoutent qu'une personne mise en cause pourrait sans difficulté contester un règlement local pour faire valoir au contraire le texte national. Hélène Tison apprécie l'aspect collégial de la proposition, mais Christine de Gemeaux craint au contraire qu'un tel règlement ne sème la défiance au sein d'un département et transforme le directeur en « petit chef ». E. Gavaille estime qu'il existe des sanctions en cas de manquement manifeste, à partir de plaintes étudiantes : blâme, retenues sur salaires, etc. Jusqu'à présent, les abus (bien connus) n'ont jamais été réprimés parce que les autorités n'ont pas pris leurs responsabilités (directeur d'UFR, Président) : pourquoi se défausser sur les départements ? Et pourquoi nous faire perdre du temps sur une réflexion dont la raison d'être est contestable ? Catherine Douzou estime également que la responsabilité incombe aux « personnalités hiérarchiques ».

En outre, E. Gavaille s'étonne de voir inscrit le terme de « principe » à propos des 4 demi-journées d'EDT : à son avis, il ne s'agit que d'un « usage » adopté par la bonne volonté générale pour faciliter la confection des EDT, d'une « coutume non écrite » comme disaient les anciens Grecs : siégeant au Conseil depuis 2005, elle n'a pas souvenir qu'un tel « principe » ait été voté. À ce sujet, JM Fournier s'étonne des rumeurs qui ont circulé à propos de « 5 demi-journées » (au lieu de 4). E. Gavaille montre cependant un document de l'UFR (CR d'une réunion de directeurs de départements) daté du 2 septembre 2011 qui porte cette mention, p. 3 du tableau (dont elle donne lecture) : « Rappel de l'obligation pédagogique qui s'applique à tout E-C. Tout E-C a une obligation de présence avec les étudiants. Actuellement ce temps de présence est comptabilisé à 5 demi-journées par semaine ».

JM Fournier assure qu'il s'agit simplement d'une erreur de frappe. Il affirme la nécessité de parvenir à un consensus sur les modes d'investissement des collègues. Il suggère la possibilité d'un vote collégial de département sur lequel pourrait s'appuyer le directeur de l'UFR en cas de conflit. Sans ce vote, les directeurs d'UFR et de département seraient, selon lui, démunis de tout moyen d'intervention vis-à-vis d'un collègue qui, par une attitude inadéquate, nuirait au bon fonctionnement collectif. Hélène Tison souligne qu'un directeur de département ne se trouve pas dans une position hiérarchique vis-à-vis de ses collègues — ce qui est en revanche le cas d'un directeur d'UFR, admet JM Fournier. Fabienne Toupin s'étonne de l'accent mis, dans le discours de ce dernier, sur les personnes (cf. emploi de *personnel*, *personnellement*, etc.), alors que même un directeur de département, lorsqu'il/elle

agit, n'agit pas en son nom personnel mais bien au nom de la collectivité qui l'a élu(e) et donc provisoirement investi(e) d'une autorité.

La discussion engagée ne permet pas de dégager un consensus et JM Fournier propose de continuer la réflexion.

Les élus de la liste « Humanités et Collégialité », 21 février 2012